

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES AMI.E.S DE LA CONFEDERATION PAYSANNE DU 11 OCTOBRE 2020 A LA VRAIE CROIX.

Présents :

34 adhérents puis **35** adhérents (arrivée d'un adhérent après le vote des rapports)

Pouvoirs :

15 pouvoirs nominatifs répartis ainsi :

- 2 pouvoirs nominatifs pour Francine Narbal;
- 3 pouvoirs nominatifs pour Eudora Berniolles;
- 3 pouvoirs nominatifs pour Andréa Blanchin;
- 5 pouvoirs nominatifs pour Catherine Lusseau ;
- 1 pouvoir nominatif pour Jean Azan ;
- 1 pouvoir nominatif pour l'association des Amis de la Conf' d'Alsace (représentée à l'AG par Christian Vincent).

68 pouvoirs blancs répartis équitablement entre les adhérent.e.s présent.e.s sur 80 pouvoirs blancs reçus, soit 2 par personne, pour le vote des rapports puis **70** pouvoirs blancs répartis équitablement entre les adhérent-es, pour l'élection du CA.

Le vote se fait ainsi par l'expression de 117 voix pour le vote des rapports et 120 voix pour l'élection du CA.

Nos remerciements sont présentés à l'équipe organisatrice de notre Assemblée générale à La Vraie-Croix, dans le Morbihan. Merci aussi à la Confédération paysanne en la personne de Véronique Marchesseau, secrétaire nationale.

1- Rapport d'activité

Le rapport a recensé les activités suivantes :

- la poursuite de la campagne "Décidons de notre alimentation !", pour sensibiliser et outiller les citoyens sur les politiques agricoles et alimentaires, notamment en vue des élections municipales de 2020 ;
- des campagnes d'appels à dons : soutien à la Confédération paysanne du Lot dans sa lutte contre le méthaniseur industriel de Gramat; soutien à la Confédération paysanne de Loire-Atlantique pour financer une deuxième campagne électorale à la chambre d'agriculture (suite à un recours en annulation de la première élection par la FDSEA); soutien à Pierre Alessandri, paysan en Corse du sud, membre de Via Campagnola, dont la distillerie d'huiles essentielles a été détruite par un incendie criminel; soutien aux travailleurs et travailleuses étrangers en conflit avec Laboral Terra (en lien avec la Conf' des Bouches du Rhône) ;
- la poursuite de la réflexion et du travail d'accompagnement de structuration d'entités locales, sous formes d'associations ou de groupes informels, via une cartographie et une présence de l'association nationale aux nouvelles rencontres organisées ;
- la multiplication de l'organisation de "marchés paysans", notamment dans de nouvelles villes en Ile-de-France, via une structure indépendante "Marché paysan", maintenant un lien fort avec les Ami.e.s de la Conf' ;
- la réalisation d'une partie des activités programmées dans le cadre du projet conjoint avec la Conf', intitulé "La PAC : trait d'union entre paysan.ne.s et citoyen.ne.s" cofinancé à 60% par la Direction générale de l'agriculture et du développement rural (DG Agri) de la Commission européenne ;
- l'accompagnement de la Conf' dans différents combats :
 - ⌚ les élections chambres de janvier 2019

- ⌚ le soutien à la Conf' dans ses revendications face à la suppression des financements consacrés au dispositif de formation « émergence », un fonds VIVEA destiné à l'installation paysanne, dont nous avons tant besoin.
- la continuation de luttes militantes sur de grands projets inutiles à retentissement national :
 - ⌚ la poursuite de la lutte contre le GCO (Grand Contournement Ouest Strasbourg)
 - ⌚ une première victoire sur les terres de Gonesse (95), avec l'abandon du méga projet Europacity
 - ⌚ une autre victoire avec l'abandon de l'A 45
- un renouvellement des membres du CA et du Bureau à l'AG de juin 2019 et les mois suivants, ainsi qu'une réflexion sur le fonctionnement du CA et du Bureau, devenu bureau collégial en juillet 2019 (constitution par le CA le 4 juillet 2019 en application des nouveaux statuts adoptés en AG extraordinaire en juin 2019).

Le rapport est adopté à la majorité (111 voix pour, 6 voix contre, 0 abstention).

2- Rapport financier :

Eudora Berniolles (trésorière) précise quelques points sur le rapport :

- Le rapport a surtout été rédigé par Marc Mangenot, qui n'a pas pu être là mais a une grande expérience des finances des associations.
- Notre association est très indépendante : 93 % de nos financements viennent des cotisations, ce qui nous donne une grande liberté dans l'utilisation des fonds. 5 % ont été financés par le financement européen DG AGRI et 2% par la vente d'objets et documents. Une nouvelle candidature avait été faite pour l'année à venir, avec la Confédération paysanne, mais la demande n'a pas été acceptée, l'Union Européenne estimant que nous n'étions « pas assez proche de la Confédération paysanne ». Pour être admis, il aurait fallu signer une convention de subordination à la Conf', pour être considéré comme une « filiale ».
- Utilisation des fonds :
 - ⌚ 64 % servent à financer des soutiens à la Conf' et à l'agriculture paysanne. Notre contribution a un peu baissé en 2019, mais nous lui avons dans le même temps accordé un soutien fort avec des campagnes comme le procès des 1000 vaches.
 - ⌚ 18 % pour les salaires : maintien de 2,5 jours par semaine pour Jean-Pierre, et passage de 2,5 jours à 4 jours en 2019, puis à 5 jours à en 2020 pour Lucile.
 - ⌚ 11 % répartis entre des charges diverses (achat matériel, charges diverses).
- Nous faisons attention à essayer d'augmenter le fonds de roulement chaque année, de manière à être indépendant un peu plus longtemps. Pour les charges fixes, nous sommes pour le moment autonomes sur 3 mois et demi. Il faudrait avoir un peu plus de marge. Cela implique d'être économe dans les dépenses.
- Nous avons pour projet de lancer une grande campagne d'appels à dons avec la Conf' pour aider conjointement le combat pour l'agriculture paysanne.
- pour les groupes locaux : 10 euros par adhérent sont reversés aux associations départementales.

Le rapport financier est adopté à la majorité (107 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions).

3 – Rapport moral :

Le Rapport moral est adopté à la majorité (104 voix pour, 10 voix contre et 3 abstentions).

4 – Règlement intérieur :

Les amendements faits au règlement intérieur sont présentés :

- **Art 4.6** : précision sur la particularité alsacienne du fait de son histoire
- **Art 4.7** : précision sur les dons
- **Art 5** : précision sur les modes d'action des Ami.e.s de la Confédération paysanne
- **Art 7** : ajout de cet article « En référence à l'article 5 des statuts sur le motif « exclusion pour motif grave »
- **Art. 8** : ajout de cet article « En référence à l'article 8 des statuts sur le conseil d'administration (CA) »

Ce Règlement intérieur a été validé par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2020, à l'unanimité des présents.

Sur proposition des associations locales de Charente-Maritime et d'Alsace, un appel est lancé pour celles et ceux qui souhaiteraient participer à la création d'une commission visant à repenser la structuration des Ami.e.s de la Conf' national, pour aller vers le fédéralisme.

4- Élection du Conseil d'administration :

Élection du nouveau CA, par bulletin secret, par 120 votants (arrivée d'un adhérent après le vote des rapports, donc 1 présent + 2 pouvoirs blancs à ajouter, ce qui nous mène à 117 + 3 = 120 voix).

Administrateurs en fin de mandat et se représentant :

Eudora Berniolles, Jérôme Blauth, Catherine Lusseau, Francine Narbal, Laure Quentin,

Autres candidats au Conseil d'administration : Robert Bianco, André Cazus, Edith Chevalier, Hristo Kavlakov, Les Amis de la Conf' Alsace, Elise Monge, Aurore Navarro, Guy Nogues, Thomas Salles, Marie-Paule Valette

Administrateurs en cours de mandat : Violette Auberger, Jean Azan, Andréa Blanchin, François Lotteau, Serge Muller, Marc Mangenot, Serge Muller, Isabelle Suzanne M'Bengué, Andréa Blanchin, Violette Auberger, François Lotteau

Administrateurs nNe renouvelaient pas leur mandat :

Maryvonne Ardouin

Martine Herber, Maurice Coquin et Claire Schreiber ont démissionné en cours de mandat.

Résultats des votes :

BERNIOLLES Eudora (109 voix)

BIANCO Robert (96 voix)

BLAUTH Jérôme (29 voix)

CAZUS André (119 voix)

CHEVALIER Edith (119 voix)

KAVLAKOV Hristo (119 voix)

Les Amis de la Conf^r Alsace (53 voix)
LUSSEAU Catherine (109 voix)
MONGE Elise (119 voix)
NARBAL Francine (112 voix)
NAVARRO Aurore (115 voix)
NOGUES Guy (116 voix)
QUENTIN Laure (110 voix)
SALLES Thomas (15 voix)
VALETTE Marie-Paule (75 voix)

Ayant obtenu plus de 50% de voix, les personnes suivantes sont élues au CA :

Personnes nouvellement élues :

BIANCO Robert (96 voix)
CAZUS André (119 voix)
CHEVALIER Edith (119 voix)
KAVLAKOV Hristo (119 voix)
MONGE Elise (119 voix)
NAVARRO Aurore (115 voix)
NOGUES Guy (116 voix)
VALETTE Marie-Paule (75 voix)

Personnes réélues :

BERNIOLLES Eudora (109 voix)
LUSSEAU Catherine (109 voix)
NARBAL Francine (112 voix)
QUENTIN Laure (110 voix)

Le nouveau Conseil d'administration est composé de 19 membres :

Violette Auberger, Jean Azan, Eudora Berniolles, Andréa Blanchin, Robert Bianco, André Cazus, Edith Chevalier, Hristo Kavlakov, François Lotteau, Catherine Lusseau, Marc Mangenot, Elise Monge, Serge Muller, Francine Narbal, Aurore Navarro, Guy Nogues, Laure Quentin, Isabelle Suzanne M'Bengué, Marie-Paule Valette.